

## Compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2018

**Présents :** BERRIER Alain, CARDOSA Gérard, CHIRON Valériane, CIOLFI Christine, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, LOUIS Bernard, MONTY Florence, SOLE Marie-Odile et SERRAT Etienne.

**Absents :** AUCOURT Franck, DUBOIS Stéphanie et ECHALLIER Marilyn.

**Absents ayant donné Pouvoir :** AUMONIER Gabriel à FORET Gérard, MARGUIN Daniel à FRACHON Marie-Dominique et PINTADO Jacques à BERRIER Alain.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Soit 10 présents et 13 votants.

La séance est déclarée ouverte à 20h10 par M SERRAT Etienne, Maire.  
BERRIER Alain est désigné secrétaire de séance.

A noter la présence de la nouvelle comptable publique venue se présenter : Mme Béatrice GONZALEZ

Approbation du PV du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018 à l'unanimité des présents.

### DELIBERATIONS

#### Point n°1 : Approbation du Budget Primitif 2018

M le maire commente les tableaux préparatoires transmis aux élus avant la séance récapitulant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement projetées, il rappelle les décisions prises le 1<sup>er</sup> mars dernier qui se traduisent dans le projet de BP 2018: approbation du compte de gestion du comptable public et du compte administratif 2017, affectation des résultats de l'année 2017, vote des taux des taxes (taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti).

Le total des inscriptions en **dépenses de fonctionnement** réelles (sans virement à la section d'investissement, sans les opérations d'ordre et les dépenses imprévues) proposé s'élève à 859 983 €, pour un réalisé en 2017 de 841 669 € (+2,18%).

Le total des inscriptions en **recettes de fonctionnement** réelles (sans l'excédent de fonctionnement reporté) est de 956 038 € pour un réalisé 2017 de 929 947 € (+2,81%). A noter l'augmentation des impôts communaux qui seraient de 429 000 € pour un réalisé 2017 de 398 874 € consécutif à la hausse des taux votée le 1<sup>er</sup> mars. Egalement la DGF serait annoncée à 190 000 € pour un réalisé 2017 de 186 935 €.

Le virement de la section fonctionnement à la section investissement s'élève à 164 335 € au lieu de 399 858 € en 2017.

En **investissement**, peu de **recettes** sont attendues, le virement de la section de fonctionnement de 164 335 €, l'affectation de résultat 2017 sur 2018 : 350 308 €, une rentrée importante de FCTVA 140 000 € (travaux de l'école maternelle de 2016), une subvention éventuelle de 30 000 € pour les travaux de la salle N°2, soit un total de 722 620,94 €.

En **dépenses**, suite au DOB (débat d'orientations budgétaires), il a été priorisé les travaux d'extension de la salle N°2 pour 150 000 € (évaluation), des aménagements du cimetière, un complément de 18 000 € pour la grande rue, la mise en œuvre du plan de désherbage (matériel et communication) pour 6 000 € (voir subvention en recettes d'investissement) ; 8 000 € de travaux nécessaire à l'extinction de l'éclairage public et 14 300 € pour des travaux sur les bâtiments communaux (locatifs place de la pharmacie). Soit au total, 295 000 € de restes à réaliser de 2017 et 427 620 € de crédits nouveaux, la section d'investissement est en équilibre à 722 620.94 €.

Le montant cumulé des deux sections s'élève à **1 779 816,28 €** équilibré en recettes et dépenses.

**APPROUVE à l'UNANIMITE.**

## **Point n°2 : Convention Conseil Départemental de l'Ain – réseau des bibliothèques**

La commune a signé une convention avec le département de l'Ain dans le cadre du réseau des bibliothèques (bibliobus, formation des bénévoles, prêt de tapis de lecture...).

Compte tenu des incertitudes sur cet accord, de nouvelles réunions à l'initiative du Conseil départemental sont prévues sur le secteur.

Le Conseil décide donc de **reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.**

## **Point n°3 : Fauchage de routes et chemins communaux – Attribution du marché (accord cadre)**

Suite à la décision de confier les prestations de fauchage des abords des routes et chemins communaux à une entreprise privée pour un montant d'environ 10 000 € HT par an, il a été décidé de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées dans cette activité afin de rechercher le meilleur rapport qualité prix, dans le respect des exigences du code des marchés publics, et de fidéliser l'entreprise sur une durée maximale de 3 ans. La forme de l'accord cadre mono attributaire à bon de commandes permet, en outre, de faire varier le contenu de la prestation selon les besoins, notamment en fonction de la météo (2, 3 ou 4 passages dans l'année sur les routes, par exemple).

G.CARDOSA présente le rapport d'analyse des offres rédigé suite à cette consultation lancé mi-février, au vu des notes attribuées aux trois candidats en fonctions des critères retenus, à savoir : 40% pour la valeur technique de l'offre et 60% pour le prix, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Didier MARCET de Civrieux (01) pour l'attribution du marché. La commune s'engage pour un montant de commandes annuelles pouvant varier entre 4 000 € et 13 000 € HT pour une année, reconductible deux fois.

A.BERRIER demande à G.CARDOSA si nous allons faire des économies : réponse, non pour un même niveau de prestations par contre nous avons la possibilité de faire faire moins de passages, ce qui pourrait entraîner une économie, d'autre part il n'y aura plus de coût d'entretien/maintenance de matériel.

### **APPROUVE à l'UNANIMITE**

## **Point n°4 : Plan de désherbage – Validation du plan et autorisation de demande de subventions**

Suite à la rédaction du plan de désherbage sans pesticide de la commune de Misérieux par la MFR de Ste Consoce et à sa présentation lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018, il convient de valider ce plan et d'autoriser le Maire a demandé une subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'acquisition de matériel spécifique et de support de communication afin de mettre en œuvre les orientations décidées dans ce plan.

### **APPROUVE à l'UNANIMITE**

<b>RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL</b> Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres
--

### **Travaux :**

G FORET présente l'avancement des travaux :

- WC place de la Mairie mis en service à l'occasion de la fête des conscrits.
- Climatisation de la Mairie : en fonctionnement depuis le 8 mars 2018 car elle est réversible, une économie d'électricité est donc attendue.

G CARDOSA signale:

- Un changement dans la distribution des produits sanitaires à la cantine afin d'utiliser des produits bio,
- Un changement de lave-linge (380 euros),
- La passation d'une commande avec l'entreprise Bibet pour la tonte du terrain de foot (14 tontes pour 1 480 € HT),

E SERRAT :

- Point sur la fibre : 441 foyers raccordables depuis la mise en place de la fibre sur la commune (2013), 239 raccordements en service, taux de raccordement de 54%.

**Urbanisme** : 7 DIA pour lesquelles la commune n'a pas préempté.

**Rapports et compte rendu de réunions de la CCDSV et des divers syndicats**

G FORET fait le CR d'une réunion du SIEP, le budget 2018 a été voté et signale que, suite à la fusion de 6 syndicats des eaux qui aura obligatoirement lieu au 31/12/2018, nous pouvons nous attendre à une augmentation du tarif de l'eau sur notre commune car notre syndicat est le moins cher...

C CIOLFI : fait le compte rendu de la dernière réunion de la commission d'action sociale de la CCDSV :

- L'accueil de Fareins sera livré en retard suite aux intempéries
  - Plusieurs projets de crèches privées sur la ComCom (crèches d'entreprises.).
  - Consultation en cours pour l'exploitation de la crèche mais le RAM restera géré par Val Horizon
- Mise en place d'une commission d'attribution des places pour plus de transparence.

**SMICTOM** : Le SMICTOM nous propose d'augmenter le nombre de colonnes sur chaque point d'apport volontaire, ainsi que l'installation d'une colonne spécifique PMR auprès du cimetière.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES (...)**

MO SOLE : précise que 8 panneaux expliquant la nouvelle politique de désherbage seront commandés.

MD FRACHON : annonce la création d'un club de lecture à l'initiative des enfants du CME, la première rencontre aura lieu à la bibliothèque le 30 mars 2018 de 19h à 20h30.

G CARDOSA informe que le district de l'Ain et la ligue Auvergne Rhône Alpes de football ont transmis à la commune début mars, leurs rapports de visite concernant la demande de classement d'éclairage du stade Claudius BELLET. Ces deux rapports n'autorisent pas les matchs de compétition en nocturne.

Changement de la date du conseil municipal du mois de mai : Jeudi 24 mai 2018.

Fin de séance 22H35.

Affiché le : 30 MARS 2018

Le Maire  
Etienne SERRAT.

